

Initiatives ministérielles

budget de fonctionnement du gouvernement. Toute mesure prise pour maîtriser le déficit doit tenir compte de ces coûts.

[Traduction]

Ma propre circonscription compte un grand nombre de fonctionnaires qui sont touchés par ce gel. Moi aussi, je commence à me ressentir de ce gel qui s'applique à tous les députés et à tous les fonctionnaires. Je pense que tous les députés ont entendu des observations de la part de leurs électeurs sur le gel. C'est regrettable, mais c'est un élément essentiel du programme de réduction des dépenses du gouvernement.

Ensuite, ce projet de loi modifie les subventions au transport régional accordées en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique, de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il convient de vous fournir certains renseignements généraux.

En vertu des deux premières lois, les paiements que verse le gouvernement assument une partie du coût de certaines livraisons de marchandises dans les quatre provinces de l'Atlantique et la région de Gaspé, au Québec. Les paiements versés aux sociétés ferroviaires aux termes de la troisième loi contribuent à réduire les coûts de transport des producteurs de grain de l'Ouest.

Dans le budget, nous proposons de réduire ces subventions de 5 p. 100. Ce projet de loi prévoit cette réduction, ainsi que l'application de la réduction de 10 p. 100 annoncée par le gouvernement précédent pour 1995-1996 et les années suivantes, réduction qui n'a pas encore été instaurée par voie législative.

Ces économies sont conformes au plan global de réduction qui touche la plupart des subventions et des contributions fédérales. Et il importe de rappeler que, durant les consultations prébudgétaires, on a proposé à maintes reprises de réduire les subventions aux entreprises. La présente mesure donne suite à cette proposition. La réduction de 5 p. 100 de ces subventions annoncée dans le budget de février permettra de réaliser des économies de l'ordre de 40 millions de dollars par année.

Le projet de loi confirme aussi une réduction des transferts au titre de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Ces transferts retournent aux gouvernements provinciaux la majeure partie de l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises privées de services publics.

• (1320)

En 1990, le budget fédéral plafonnait les transferts faits en vertu de la LTIREUP. Par la suite, en 1992, une réduction de 10 p. 100 était imposée pour 1993-1994 et 1994-1995. Ce projet de loi confirme l'annonce faite dans le budget de l'an dernier, qui prolongeait l'application de ces mesures au-delà de 1994-1995.

Enfin, le projet de loi met en oeuvre une mesure pour donner plus de latitude à la Société Radio-Canada. Nous proposons de lui permettre d'emprunter jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars, sous réserve que le ministre des Finances, chaque fois, donne son approbation. Ce pouvoir d'emprunt sera réexaminé dans deux ans.

Ce pouvoir d'emprunt permettra à la SRC de fonctionner plus efficacement. Elle pourra ainsi profiter d'occasions d'investissement qui promettent un bon rendement. Cette mesure donne également suite à la promesse du gouvernement qui s'est engagé à assurer un financement plus stable à cette importante institution nationale.

[Français]

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, le projet de loi que nous étudions aujourd'hui constitue un élément essentiel du programme adopté par ce gouvernement pour remettre les Canadiens au travail. Il s'agit d'un projet de loi qui verrait à ce que nos objectifs budgétaires se traduisent par des résultats bien concrets. Il s'inspire directement des avis que nous avons reçus de toutes les régions du pays. Il rappelle la situation économique et sociale d'ensemble dans laquelle nous nous trouvons et il relève les défis auxquels nous sommes confrontés. En bref, il présente des mesures favorisant la création d'emploi et le renouveau économique des mesures pour réduire le déficit et maîtriser la dette et des mesures pour revitaliser et soutenir un filet de sécurité sociale dont les Canadiens et les Canadiennes sont tous fiers.

[Traduction]

Grâce aux mesures qu'il comporte, ce projet de loi, tout comme notre budget, jette les bases qui garantiront le succès, un succès fondé sur la frugalité, l'équité et une orientation très nette vers l'avenir.

J'exhorte donc tous les députés à se joindre au ministre des Finances, à ses collègues du Cabinet et aux députés de ce côté-ci de la Chambre pour appuyer ce projet de loi.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, au cours de son allocution, le député a parlé notamment d'un gel appliqué au taux d'augmentation général de la grille.

Or, il y a un contrat en cours et la marge de jeu dans la grille, c'est-à-dire les augmentations annuelles, doit, selon moi, être maintenue—si je peux me permettre cette remarque—quitte à effectuer des économies ailleurs. Certes, nous pouvons souscrire à l'augmentation générale, mais nous croyons que le gel de l'augmentation dans cette grille va contribuer à accroître les disparités salariales, plutôt que de les atténuer. Le député pourrait-il préciser la raison de ce gel général et de celui appliqué aux augmentations dans la grille.

Cet aspect inquiète particulièrement la GRC. On m'a dit que plus 800 membres de la GRC avaient participé à une réunion à Surrey, en Colombie-Britannique. Des promesses sont brisées, et nous trouvons cela préoccupant. Le fait est que la GRC est assujettie à un budget et à des règles, de sorte qu'elle a les mains pratiquement liées.

Nous sommes d'avis qu'il y a lieu de faire quelque chose devant le non-respect d'un contrat et de la promesse de maintenir les augmentations prévues dans un cadre général, ce qui ne nous empêche toutefois pas de souscrire au principe général d'un gel des dépenses.

M. Milliken: Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre le député de Parti réformiste vanter les mérites de la suppression de tout gel des salaires qu'a imposé le gouvernement, étant donné l'obsession de ce parti pour la réduction du déficit.